

CE
25-05
PAR COURRIEL
29
AVRIL
2024

Présent pour ton futur



COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE L'ANNÉE 2024
29 avril 2025, **DÉCISIONS REQUISES PAR COURRIEL**

PRÉSENCES

Mme Julie Gasse
M. Serge Le Guellec
M. Marc-André Lavoie
M. Alexandre Ouellet
M. Pierre-Luc Michaud
M. Kurt Vignola

PARTICIPE ÉGALEMENT À LA RENCONTRE

Mme Vicky Boucher, secrétaire générale

25-05.01 VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Constatant le quorum, les décisions requises par courriel sont confirmées à l'UNANIMITÉ.

25-05.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Décision requise pour l'adoption de l'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ par M. Alexandre Ouellet, APPUYÉ par M. Marc-André Lavoie et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

25-05.03 APPROBATION DES DIPLÔMES D'ÉTUDES COLLÉGIALES (DEC) ET DES ATTESTATIONS D'ÉTUDES COLLÉGIALES (AEC) : POUR ADOPTION

Décision requise pour l'adoption DEC et des AEC.

À intervalles réguliers, et conformément à la Loi modifiée sur les collèges et au Règlement sur le régime des études collégiales, le comité exécutif doit émettre un diplôme d'études collégiales ou une attestation d'études collégiales aux personnes ayant complété un programme d'études à l'enseignement régulier ou à la Formation continue.

CONSIDÉRANT les lois et règlements en vigueur ;

CONSIDÉRANT que toutes les pièces justificatives ont été fournies ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des études.

Il est recommandé d'autoriser le comité exécutif à délivrer un diplôme d'études collégiales (DEC) ou une attestation d'études collégiales (AEC) aux personnes ayant complété un programme d'études à l'enseignement régulier ou à la Formation continue et dont le nom figure sur la liste versée aux archives du Collège.

Il est PROPOSÉ par M. Alexandre Ouellet, APPUYÉ par M. Serge le Guellec et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le comité exécutif à délivrer un diplôme d'études collégiales (DEC) ou une attestation d'études collégiales (AEC) aux personnes ayant complété un programme d'études à l'enseignement régulier ou à la Formation continue et dont le nom figure sur la liste versée aux archives du Collège.

25-05.04 LEVÉE DE LA RENCONTRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par M. Kurt Vignola et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de lever la séance.

SÉANCE EFFECTUÉE PAR COURRIEL.

La présidente
(Mme Julie Gasse)

La secrétaire générale
(Mme Vicky Boucher)